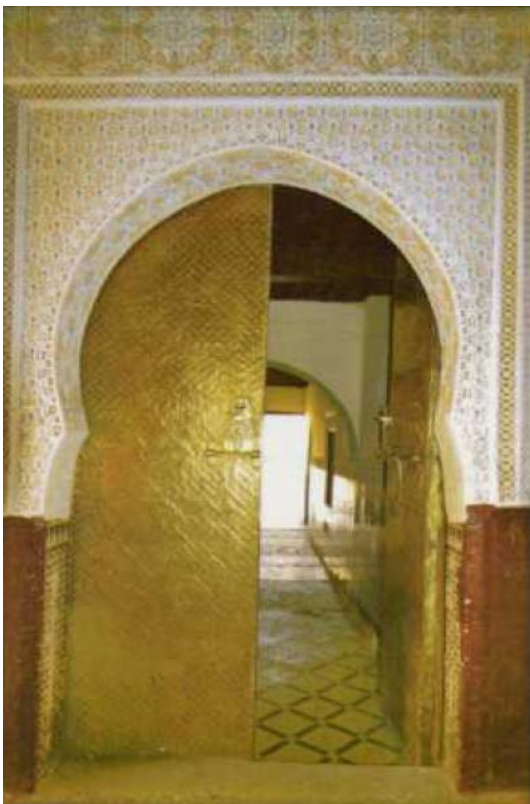

***Le Maghreb dans son environnement
régional et international***

**Les relations des Touaregs aux États
Le cas de l'Algérie et de la Libye**



Dida Badi

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Avec le soutien du groupe OCP



ISBN : 978-2-86592-732-6
© Ifri – 2010 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tel : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15
Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Sommaire

INTRODUCTION	2
LES TOUAREGS ALGERIENS ET LIBYENS.....	4
Les Touaregs algériens.....	4
Les Touaregs libyens	6
LES RELATIONS DES TOUAREGS ALGERIENS ET LIBYENS A L'ÉTAT	7
Les Touaregs de l'Ahaggar.....	7
La sédentarisation des nomades	8
Les relations des Touaregs libyens à leur État	12
LES RELATIONS DES ÉTATS DE L'ALGERIE ET DE LA LIBYE	
AVEC LES MOUVEMENTS POLITICO-MILITAIRES TOUAREGS.....	14
L'Algérie et le problème touareg	14
Les relations de la Libye au problème touareg	18
CONCLUSION.....	22

Introduction

La révolution industrielle qu'a connue l'Europe vers le XVIII^e siècle a engendré le besoin, chez les grandes puissances coloniales, de trouver de nouveaux débouchés à leurs produits manufacturés. C'est dans cette ambiance de compétition coloniale que les explorateurs européens¹ livrèrent des informations sur les voies de passage, ainsi que sur les tribus touarègues, notamment les Kel Ajjer et les Kel Ahaggar.

Le sort réservé à la mission Flatters² (1881) par les Touaregs du Hoggar a retardé la pénétration coloniale de vingt ans. Pendant ce temps, le Sahara touareg se présente comme la dernière tache blanche sur les cartes coloniales de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation n'a fait que mythifier davantage l'image du Sahara et de ses habitants dans l'imaginaire des Européens et inciter à sa conquête. C'est ainsi que se mirent en rapport, de manière violente, des guerriers touaregs ayant une certaine image de la guerre traditionnelle, qui leur a été fatale, et des officiers coloniaux issus souvent de la grande bourgeoisie, à l'instar du commandant Laperrine, soucieux de mettre à leur actif personnel la conquête du plus grand nombre de territoires. Cette période s'est caractérisée par la prise de Tombouctou (1893), d'In Salah (1900), deux comptoirs commerciaux importants situés respectivement à l'ouest et au nord du monde touareg. La reddition dans le sang des révoltes de Fihroun ag Alensar, des Iwallemmeden (1916), de Kaosen ag Tagida de l'Aïr (1919) et des Kel Ajjer (1922), un peu moins d'un siècle après la prise d'Alger, en 1830, a consacré l'occupation définitive du pays touareg par les troupes coloniales françaises et a inauguré une ère nouvelle dans les relations des Touaregs avec le monde extérieur.

Dida Badi est chargé de recherche au Centre National des Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques, à Alger.

¹ L'Allemand H. Barth, subventionné par les Anglais, fit son voyage à travers le Sahara jusqu'à la région de Tombouctou en passant par l'Aïr. La publication de son livre (*Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*, Bruxelles, 1860), n'a fait qu'aiguïser la curiosité des nombreux aventuriers et découvreurs. Les informations qu'il a livrées sur le pays touareg vont influencer et orienter, pendant longtemps, la vision des Européens vis-à-vis du Sahara et de ses habitants. Le Français H. Duveyrier, qui séjourna pendant plusieurs mois chez les Touaregs Ajjers, écrivit, sur ce groupe touareg, un livre de référence non encore égalé sous le titre *Les Touaregs du Nord* (Paris, Challamel aîné, 1864).

² Le colonel Paul Flatters part de Ouargla en 1880 à la tête d'une mission chargée de dessiner un tracé de chemin de fer traversant le désert et ce malgré les mises en garde des Touaregs. Sa mission fut stoppée et son escorte massacrée par les Kel Ahaggar en février 1881.

Conséquence de l'occupation du pays touareg, l'établissement de « la paix coloniale », l'organisation de territoires sahariens en territoires dépendant de l'Afrique occidentale française (AOF) et territoires dépendant de l'Afrique du Nord, où vivent les populations que l'explorateur français Henry Duveyrier nommera les « Touaregs du Nord »³ : autrement dit, les Touaregs algériens et libyens, qui feront l'objet de ce texte.

Dans ce qui suit, afin de bien situer notre objet, nous préciserons ce que nous entendons par les « Touaregs algériens et libyens », avant d'aborder, dans une approche comparative, la relation de chacun de ces deux groupes à son État, depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Ici, une référence spéciale sera faite aux Kel Ahaggar, groupe sur lequel nous possédons plus d'informations. Dans un troisième temps, il sera question des relations de ces deux États avec les mouvements politico-militaires touaregs, dans les pays limitrophes, et ce depuis la naissance de ces derniers des années 1970 à aujourd'hui. Là aussi, nous remarquerons un net déséquilibre en faveur des Touaregs maliens par rapport à ceux du Niger, en raison de la disponibilité de données les concernant. Nous essayerons, en conclusion, de proposer une lecture prospective de l'évolution de ces rapports⁴.

³ C'est l'explorateur français Henry Duveyrier qui fit connaître pour la première fois les Touaregs de l'Ajjer et de l'Ahaggar, dans son livre *Les Touaregs du Nord, op. cit.*

⁴ Ce texte s'appuie, en grande partie, sur ma propre expérience de recherche sur les terrains de l'Ahaggar, de l'Adagh des Ifughas (Algérie/Mali), et sur celui de l'Ajjer (Algérie/Libye). S'ajoutent à cela mes propres observations empiriques en tant que natif de ces régions.

Les Touaregs algériens et libyens

Les Touaregs algériens

Nous entendons par « Touaregs algériens » les trois groupes de Touaregs habitant sur le territoire algérien que sont :

- les Touaregs de l'Adagh des Ifughas ;
- les Touaregs de l'Ajjer ;
- les Touaregs du Hoggar.

Conséquence du tracé des frontières, suite à l'occupation du Sahara par l'armée française, le siège de la chefferie traditionnelle des Kel Adagh est resté dans la partie malienne⁵. Ceci explique la forte attirance, surtout sur les plans symbolique et émotionnel, que l'on sent chez les Touaregs de la partie algérienne de l'Adagh des Ifughas envers ceux restés du côté malien. Comme exemples des groupes dont les aires de nomadisation traditionnelles se prolongent de part et d'autre des frontières, on peut citer les Irayyeken, les Ifergumesen, les Iraganaten, les Chebel, etc.

Le maintien des relations, de tous genres, entre les groupes se trouvant à cheval sur les frontières, a été en partie rendu possible par la facilité des mouvements de nomadisation saisonniers à travers les frontières, qui continuent, encore de nos jours, à s'opérer⁶. Un autre élément qui a contribué au maintien des relations traditionnelles entre les Touaregs des frontières algéro-maliennes est l'éloignement de la partie algérienne de l'Adagh des Ifughas des centres urbains de décision⁷, et de toute activité économique ou industrielle. Le début de l'exploitation du gisement aurifère d'Amasmasa dans cette région, ces dernières années, va certainement contribuer à renforcer la présence de

⁵ D. Badi, « Le mythe de fondation des Touaregs Ifughas », *Awal. Cahiers d'études berbères*, n° 24, Paris, Éditions de la Maison de sciences de l'homme, 2001, p. 43-59.

⁶ En effet, l'aire de nomadisation traditionnelle des Touaregs de l'Adagh se prolonge à l'intérieur du territoire algérien et va jusqu'au massif de Ti-m-Missao, (à 200 km). Ce massif montagneux la sépare de celle de leurs voisins les Kel Ahaggar, son milieu étant considéré comme territoire neutre.

⁷ Tinzawaten est distante de 2 400 km de la capitale et de 520 km de Tamanrasset, le siège de la préfecture, et seulement de 300 km de Kidal.

l'État sur ses frontières et rapprocher l'administration des citoyens. À ces Touaregs de l'Adagh des Ifughas s'ajoutent d'autres tribus, originaires de l'Ahaggar, qui nomadisent depuis des générations dans cet espace, à l'instar des Kel Ahnet, des Iklan n Tawsit et des Isaqqamaren. Au Nord et à l'Est de l'Adagh nomadise aussi depuis déjà très longtemps la tribu des Iwanchiguen, originaire d'Aqabli, dans le Touat. Cette tribu, dont les origines lointaines renvoient à la région de l'Ajjer sur la frontière algéro-libyenne, qu'elle quitta au XVII^e siècle, est aujourd'hui fortement mélangée aux Ifughas de l'Adagh.

L'interaction des relations entre les Kel Adagh algériens et ceux du Mali s'était fait sentir en 1963-64, lors de la première rébellion des Touaregs du nord Mali. À l'époque, le président algérien, Ahmed Ben Bella, a autorisé l'armée malienne à poursuivre les rebelles jusqu'à la région de Ti-m-Missao, à 200 kilomètres à l'intérieur des frontières algériennes. Parmi les victimes, beaucoup de Touaregs algériens. C'était alors qu'arrivèrent les premiers réfugiés touaregs maliens à Tamanrasset et à la base nucléaire française d'In Eker⁸.

Le général Moussa Traoré, qui renversa en 1968 le régime socialisant de Modibo Keita, poursuivit la politique de son prédécesseur et maintint l'administration militaire, l'interdiction des échanges commerciaux traditionnels, principalement caravaniers, avec les régions avoisinantes de l'Adagh, notamment le Touat⁹. Cette politique d'asphyxie économique avait pour but de détruire la base économique des Touaregs de l'Adagh dont le mode de vie nomade était jugé incompatible avec l'État-nation centralisé.

Ainsi, lorsque survint la grande sécheresse de 1973, l'économie nomade se trouvait déjà fragilisée. Ceci entraîna de graves famines qui ont poussé des familles entières sur les chemins de l'exil, vers les pays du Maghreb, dont l'Algérie et la Libye, où elles trouvèrent refuge¹⁰.

Tout comme l'Adagh, la région de l'Ajjer est à cheval entre deux frontières, à savoir celles de l'Algérie et de la Libye. Cette situation remonte à 1916, date de l'occupation définitive de Djanet par l'armée française, alors que les Turcs étaient déjà installés à Ghât depuis 1873. Cependant, la particularité de la région de l'Ajjer, comparativement à celle de l'Adagh, est que la chefferie traditionnelle s'est scindée en deux branches, une en Algérie et l'autre en Libye, pour s'adapter à la nouvelle situation née de l'imposition des frontières étatiques. Toutefois, ces deux branches se réfèrent toutes les deux à la même idéologie, c'est-à-dire à la descendance de Makhammed ag Ti n Akerbas, le fondateur de la chefferie des Uraghen, vers le milieu du XVII^e siècle¹¹.

⁸ R. Bellil et D. Badi, « Les migrations des Touaregs maliens en Algérie », *Études et documents berbères*, n° 13, 1995, Paris, INALCO, p. 79-98.

⁹ B. Lecocq, *"The desert is our country": Tuareg Rebellions and Competing Nationalisms in Contemporary Mali 1946-1996*. Amsterdam, Proefschrift Maatschappij en Gedragwetenschappen universiteit van Amsterdam, 2002.

¹⁰ R. Bellil et B. Dida, "Évolution de la relation entre Kel Ahaggar et Kel Adagh", *Les Cahiers de l'IREMAM*, n° 4, Aix-en-Provence, CNRS, 1993, p. 95-110.

¹¹H. Duveyrier, *op. cit.*

Le territoire des Touaregs du Hoggar (dont le centre de ralliement est la ville de Tamanrasset, dans le massif du Hoggar), comparativement à ceux de l'Ajjer et de l'Adagh des Ifughas, précédemment cités, se trouve, dans sa totalité, inclus à l'intérieur des frontières algériennes. Cependant, les Kel Ahaggar ont une longue tradition de relations et d'échanges multiformes avec les deux premières régions. Mais ils entretiennent, en même temps, des rapports privilégiés avec celles de l'Aïr et du Tamasna, en territoire nigérien. En effet, plusieurs tribus du Hoggar continuent de nomadiser dans cette dernière région, autour du puits d'In Abangharit, et ce depuis des générations.

Les Touaregs libyens

Après le décès d'Ekhya ag Mokhammed Wa n In Talimaq en 1886, son neveu utérin In Gueddazen ag Kalala lui succéda aux commandes de la chefferie des Uraghen. In Gueddazen est le dernier *amanuka*¹² de l'Ajjer uni et élu selon le mode traditionnel. Son neveu utérin et successeur à la chefferie, Boubekour ag Alegwey, n'a pas pu être intronisé en raison de l'occupation, par les troupes françaises, d'une partie de l'Ajjer et de l'état de guerre qui en est résulté. Après le décès de Boubekour ag Alegwey, la chefferie des Touaregs libyens a éclaté en trois groupements politiques : le groupement d'Oubari, avec comme chef le neveu utérin de Boubekour ag Alegwey, al-kheir ag Khammadan ; l'autre groupement est celui de Ghât sous l'autorité d'al-Khuseini ag Boubekour ; et enfin, le groupement de Targa avec comme chef al-faqqi ag In Gueddazen. Cette division a été renforcée et encouragée par les Italiens après leur occupation définitive de la Libye en 1930. Elle s'est maintenue après l'indépendance de la Libye, suite au retrait de la Grande-Bretagne, en 1951, et avec l'instauration d'une monarchie fédérale, dont le premier roi fut le chef de la confrérie des Senoussis, Muhammad Idris al-Sanusi, surnommé Idris I^{er}.

Tout comme la période coloniale, l'émergence des États indépendants allait poser la question des relations des communautés touarègues à leur environnement politico-administratif.

¹² L'*amanuka* est le chef suprême de la confédération touarègue au sein de ses limites politiques (*tisarradh*). Il est élu par les tribus vassales seulement parmi les groupes nobles qui, eux, ne sont pas électeurs.

Les relations des Touaregs algériens et libyens à l'État

Les Touaregs de l'Ahaggar

Nous commencerons, tout d'abord, par exposer les politiques étatiques à l'égard des Touaregs algériens en prenant l'exemple de ceux de l'Ahaggar. Nous aborderons ce sujet en deux temps : de la période allant de l'indépendance du pays à l'avènement du pluralisme politique – autrement dit de 1962 à 1989 ; de 1989 à nos jours. Notre analyse concernera essentiellement les domaines des politiques socio-économiques et culturelles à l'égard des Touaregs algériens, ainsi que l'évolution de la structure sociopolitique des Touaregs algériens, dans le cadre des structures administratives et étatiques de l'Algérie indépendante.

À l'indépendance de l'Algérie, les responsables politiques (issus essentiellement du Nord du pays) connaissaient très mal le monde touareg¹³. Ils ne distinguaient guère les Touaregs algériens et ceux des autres pays limitrophes, tels que le Mali ou le Niger.

À cet égard, il faut dire qu'ils semblent partager cette vision avec les autres États sahélo-sahariens socialisants. Ceci, nous l'avons vu plus haut, s'est manifesté à travers l'alignement du régime socialiste et panarabiste de Ben Bella sur la politique d'éradication de la première rébellion des Touaregs par l'État malien¹⁴, en 1963-64, tuant, sans distinction, tous les nomades rencontrés.

Mais à partir de la chute de Ben Bella suite au coup d'État de Houari Boumediène en 1965, la politique algérienne vis-à-vis des Touaregs a sensiblement changé aussi bien vis-à-vis de ceux venant

¹³ À ce propos, Rachid Aktouf, le premier sous-préfet de Tamanrasset, écrivait en 1971 à la page 38 d'une monographie ronéotypée : « Les premiers fonctionnaires et responsables algériens qui ont débarqué à Tamanrasset en 1962/1963 ne se sont guère mieux conduits que leurs prédécesseurs français auxquels ils empruntèrent les méthodes et les gestes ». Cité par R. Bellil, *Approche du processus de changement social en Ahaggar (1962-1975)*, Mémoire de DEA en sociologie, faculté de lettres et des sciences humaines, université d'Alger, 1976.

¹⁴ Pendant ses opérations en territoire algérien, l'armée malienne commit durant l'été 1964 un massacre sur le puits d'In Ouzzal à 200 km à l'intérieur des frontières algériennes.

du Mali, qui ont trouvé refuge en territoire algérien suite aux différentes sécheresses et problèmes politiques qui les ont poussés à quitter leur pays, que vis-à-vis des Touaregs nationaux dont l'amélioration des conditions économiques devait accélérer l'intégration à l'ensemble national. Ainsi, la politique étatique à l'égard des Touaregs algériens, qui sont en majorité des nomades, pourrait être résumée en quelques points.

La sédentarisation des nomades

Sur ce plan, les grandes lignes de la politique de l'administration du Front de libération nationale (FLN)¹⁵ ont été énoncées par le premier administrateur¹⁶ de Tamanrasset qui écrivait : « ...Arriver à mettre la main sur les enfants nomades et à les scolariser, c'est arriver inévitablement à mettre la main sur le nomadisme¹⁷ ». Ainsi, la scolarisation avait pour but d'arracher les jeunes Touaregs à leur contexte culturel traditionnel, mais aussi de fixer les nomades pour leur faire bénéficier de l'action de l'administration. Ces actions avaient pour finalité la transformation de la structure sociale et politique des Touaregs, dont le maintien constituait un obstacle à leur intégration dans le cadre de l'État-nation arabo-musulman et socialisant.

La première mesure de l'administration algérienne vis-à-vis des Touaregs, dès les premiers jours de l'indépendance, est le maintien de l'institution de l'*amanukal* et la nomination de Bey Ag Akhamokh comme vice-président de la première Assemblée nationale. Cette action symbolique paraissait être, à première vue, dans la continuité de la politique de l'administration française à l'égard des Touaregs qui ressemblait à ce que les anglophones appelaient l'*indirect rule*. Après le décès de l'*amanukal* Bey, cette situation a évolué vers un subtil glissement du mode de succession matrilineaire, traditionnellement en vigueur chez les Touaregs de l'Ahaggar, vers un mode patrilinéaire plus conforme à l'islam orthodoxe. En effet, à son décès en 1975, Bey Ag Akhamok, le dernier *amanukal* élu selon les critères traditionnels (descendance matrilineaire), fut remplacé par Al-Hadj Moussa¹⁸, son demi-frère du côté paternel.

Tout comme son frère, Al-Hadj Moussa avait des relations étroites et mêmes des sympathies pour les militants du mouvement de libération nationale et aurait même participé à la collecte des

¹⁵ Le FLN fut le parti unique au pouvoir de l'indépendance à l'avènement du multipartisme en 1989.

¹⁶ Il s'agit de Rachid Aktouf qui écrivit, en 1971, une monographie de l'Ahagar qui fut le premier document produit par un Algérien sur les Touaregs.

¹⁷ R. Bellil, *op. cit.*

¹⁸ Al-Hadj Moussa était de mère *ifoghas*, un autre groupe touareg non descendant de la reine Tin-Hinan et n'ouvrant, donc, pas droit d'accès à la chefferie, selon la coutume des Kel Ahaggar.

fonds au profit des partisans de l'Armée de libération nationale (ALN)¹⁹, durant la guerre de libération. Il joua par la suite un rôle déterminant en tant qu'intermédiaire entre l'administration et les tribus touarègues, en sa double qualité de député à l'Assemblée nationale et membre du comité central du parti unique au pouvoir (FLN). Avec l'avènement du pluralisme politique, ce personnage, qualifié par la presse nationale de « chef spirituel des Touaregs », fut choisi comme sénateur par les différents présidents qui se sont succédé, poste qu'il occupa jusqu'à son décès en décembre de l'année 2005.

En même temps qu'elle semblait « faire ménage » avec la structure sociopolitique des Touaregs, à travers la captation et le maintien de l'institution de l'*amanukal*, l'administration du FLN au pouvoir cherchait et encourageait l'émergence d'autres réseaux politiques au sein des régions touarègues. Ceux-ci sont essentiellement constitués de descendants des *Chaambas* arabophones, anciens méharistes, installés dans la région et convertis dans le commerce après leur retraite de l'armée française. À ceux-là s'ajoutent d'autres groupes sociaux venus des oasis arabophones du Sahara algérien.

Dans ce double jeu, où l'équilibre démographique est sans cesse en défaveur des Touaregs, l'*amanukal*, officiellement élu du peuple, tient sa légitimité au sein de la population de la vivacité de la structure sociale et politique, et de la reconnaissance tacite par l'administration de son rôle d'intermédiaire entre les différentes tribus qui continuent à solliciter son intervention dans leurs différents litiges avec elle.

Le deuxième temps, dans la relation des Touaregs algériens à l'État, est intervenu à la faveur du pluralisme politique venu avec la Constitution de 1989. En Algérie, l'une des conséquences de cette Constitution est l'avènement du pluralisme culturel, tel qu'il apparaît à travers le slogan « l'unité nationale dans la diversité ». Tous les partis politiques ont souscrit à ce principe qu'ils ont inclus dans leurs différents programmes.

Cette situation a impliqué la reconnaissance par l'État du mouvement berbériste au Nord du pays, qu'il a pourtant toujours combattu. Il reconnaît son essence nationaliste et démocratique mais lui conteste le monopole de la revendication berbère, qui doit être, désormais, l'affaire de tous les Algériens. C'est ce que traduit le préambule de la Constitution du 28 novembre 1996, en faisant de l'amazighité le socle de l'identité nationale au côté de l'arabité et de l'islamité. Cette reconnaissance s'est traduite par la création en 1995, par un décret présidentiel, du Haut-commissariat à l'amazighité, institution rattachée à la présidence de la République et qui avait pour mission, entre autres, l'introduction du tamazight (la langue berbère) dans le système éducatif national et dans la communication... Dans ce conseil ont siégé, outre les représentants des autres groupes berbérophones de l'Algérie, deux Touaregs.

¹⁹ L'ALN est le bras armé du FNL, qui conduit la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

Comme conséquence de la reconnaissance de la dimension amazighe de l'Algérie, la langue touarègue (le tamashek) est enseignée, à l'instar du chaoui, du kabyle et du mouzabite, comme l'un des dialectes de la langue amazighe (berbère), dans certaines classes expérimentales²⁰, à Tamanrasset et à Djanet, et ce dès la rentrée scolaire 1995-96. Dans le cadre d'un programme d'ouverture des radios locales au niveau des régions, deux stations radios ont vu le jour à Tamanrasset et à Illizi avec une tranche des programmes en langue touarègue dès 1995. L'année 2005 a vu la création, au sein de la chaîne de la radio nationale, à Alger, d'une tranche horaire quotidienne de deux heures en langue touarègue. À partir de 2007, la télévision publique diffuse, tous les quatre jours, un journal télévisé en langue touarègue, à l'instar de trois autres dialectes de la langue amazighe déjà cités.

Ainsi, la culture touarègue, comme toutes les autres composantes de la culture tamazight (berbère), est considérée comme faisant partie de la dimension amazighe du pays et sa promotion doit être faite dans le cadre de la réhabilitation de l'identité nationale de l'Algérie.

L'un des moments forts dans la relation de l'État aux Touaregs est intervenu à la faveur de l'insurrection des islamistes du Front islamique du salut (FIS) de 1990 et de l'arrivée aux affaires de Mohamed Boudiaf, l'une des figures emblématiques du mouvement national. Boudiaf reçut officiellement les deux leaders de deux principaux groupes touaregs algériens (Kel Ajjer et Kel Ahaggar) pour solliciter leur soutien à son nouveau mouvement (le Rassemblement populaire nationale, RPN) qu'il venait de créer afin d'asseoir son régime et lutter contre l'opposition islamiste²¹. À l'occasion de cette rencontre, qui fut fortement médiatisée, on voit apparaître pour la première fois dans la presse nationale le titre d'*amanukal* pour désigner ces deux chefs touaregs. Ce titre sera consacré sous le régime du président Liamine Zéroual, entre 1992 et 1998, par l'octroi d'un cachet humide portant la mention « *amanukal* des Touaregs Ajjer » ou « *anamukal* des Touaregs Ahaggar » sous l'intitulé de la présidence de la République. De ce fait, le titre de l'*amanukal* deviendra une institution au service de la machine électorale de l'administration, y compris sous l'actuel président, Abdelaziz Bouteflika, qui ne l'a pas supprimée.

L'autre moment fort dans les relations des Touaregs algériens à l'État s'est révélé à l'occasion de l'élection de l'actuel *amanukal* de l'Ahaggar, Edaber Ahmed, selon le mode matrilineaire traditionnel, pour succéder au défunt Al-Hadj Moussa. En effet, en mars 2006, les tribus touarègues qui avaient, traditionnellement, le droit de participer à l'élection de l'*amanukal*, se sont réunies à Tamanrasset pour élire le

²⁰ .D Badi, « Enseignement de la langue touarègue en Ahaggar et en Ajjer », *Les Cahiers de l'IREMAM*, n°7/8, Aix-en-Provence, CNRS, 1996, p. 37-49.

²¹ Durant toute la période du terrorisme qu'a connue le Nord du pays, les régions touarègues ont été épargnées par la violence islamiste.

nouveau chef coutumier de l'Ahaggar²², descendant par la voie matrilineaire de Tin-Hinan, l'ancêtre du groupe noble des Kel Ghala, qui fournissait, selon la coutume, le chef de la confédération²³. Le nouvel *amanukal* a non seulement le droit à la chefferie, selon la coutume, mais il fut, également, coopté par le défunt chef, du vivant même de celui-ci. Cela signifie que, bien qu'ayant joué le jeu de l'administration du FLN en acceptant d'occuper le poste de l'*amanukal* durant toutes les années passées au mépris des règles traditionnelles, le défunt chef a voulu corriger cette situation en restaurant le mode de succession matrilineaire traditionnel pour l'accession au pouvoir de la chefferie, répondant ainsi à une demande exprimée par les différents chefs des tribus de l'Ahaggar. L'administration a non seulement laissé faire l'élection selon le rituel traditionnel, mais elle a même assuré une large couverture de l'évènement²⁴, par le biais de la radio locale, la presse nationale ainsi que l'agence officielle d'information (APS). Mais l'élection du nouvel *amanukal* selon le mode traditionnel ne s'est pas faite sans provoquer des contestations. Ainsi, le FLN local dominé par le clan des Taitoq, opposé depuis toujours au groupe de commandement des Kel Ghala au pouvoir, des Kel Ahaggar, ainsi que tous les groupes arabophones originaires des oasis sahariennes et installés à Tamanrasset après l'indépendance du pays, étaient favorables à une succession par la voie patrilinéaire, plus conforme à l'islam orthodoxe, au poste de l'*amanukal*. Les membres de cette tendance taitoq, unis par l'intérêt de voir la fin de la chefferie traditionnelle des Kel Ahaggar, trouvèrent leur candidat en la personne du fils aîné du défunt chef qu'ils intronisèrent lors d'une cérémonie qui eut lieu à la maison même du défunt *amanukal*. Comme conséquence de ce fait, le Hoggar s'est retrouvé avec deux chefs traditionnels se prévalant, chacun, d'une légitimité qui lui est spécifique. Devant cette situation de crise, l'État devait intervenir, en la personne du président de la République, en désignant le fils du défunt *amanukal* et candidat des partisans de la succession patrilinéaire comme sénateur parmi le tiers présidentiel. Cette action présidentielle permit de calmer le jeu. Ce débat nous renseigne sur la vivacité de la structure sociopolitique des Touaregs et sa résistance au travail de nivellement opéré par l'administration depuis l'indépendance, mais aussi sur l'approche de l'État consistant à favoriser une transformation en douceur de cette structure. Le FLN, qui n'est plus le seul parti au pouvoir, voit ainsi lui échapper le contrôle de l'institution de l'*amanukal* puisque le nouveau chef des Touaregs de l'Ahaggar est, en même temps, député du Rassemblement national démocratique (RND) du Premier ministre Ahmed Ouyahia, qui fait aussi partie de la mouvance présidentielle.

²² Selon la coutume des Kel Ahaggar, les groupes qui fournissent, traditionnellement, le chef (*amanukal*) ne sont pas électeurs.

²³ D. Badi, « Ta-n-Ihinan/Tin-Hinan : un modèle structural de la société touarègue », *Dossiers et recherches sur l'Afrique 2*, Meudon, CNRS, 1994, p. 55-63.

²⁴ A. Meddi, « Edaber, nouvel amenokal des Touareg », *El Watan*, 5 mars 2006.

Cependant, le moment le plus fort dans les relations des Touaregs à l'État est sans doute le rejet par l'*amanukal*, nouvellement élu, de l'appel lancé par Mouammar Kadhafi aux tribus du Sahara pour s'organiser au sein d'une entité commune, au mois d'avril 2006 à Tombouctou (Mali).

La presse algérienne, y compris les titres officiels, a largement fait état de ce rejet qui s'apparente à la position de l'Algérie officielle à ce sujet²⁵. Cette position a en effet été réitérée quelque temps après par le P ministre A.Ouyahia, à l'occasion d'un congrès de son parti, le RND, dont l'*amanukal* est aussi député.

Les relations des Touaregs libyens à leur État

La participation active des Touaregs libyens aux côtés de la confrérie sénoussie²⁶ dans sa lutte contre l'occupation italienne leur permit d'accéder à l'instruction et d'occuper des postes de responsabilité dans l'armée et dans l'administration publique, après l'indépendance, en 1951, sous le règne du roi Idriss I^{er}. Ainsi, Al-Khouseini ag Boubakeur, l'*amghar* des Uraghen²⁷, fut nommé premier gouverneur de Ghât. Les Touaregs libyens, qui ne se sont pas opposés au régime révolutionnaire instauré par Kadhafi après sa prise du pouvoir en 1969, surent maintenir la position privilégiée qu'ils avaient acquise du temps du roi au sein des institutions de l'État. Ainsi, l'actuel gouverneur de Ghât est un cousin du défunt *amanukal* et ancien gouverneur, Al-Khuseini. Plus encore, le régime des comités populaires instauré après la « révolution verte » n'a pas supprimé les postes des chefs coutumiers touaregs qui continuent de jouir d'une grande autorité morale au sein de leurs tribus.

En 2005, préparant son projet d'union des tribus du Grand Sahara, Kadhafi demanda aux tribus touarègues de la Libye de restaurer leur organisation traditionnelle et d'élire leurs chefs coutumiers. Pourtant, quelque temps après, Kadhafi s'est découvert une descendance chérifienne et invita toutes les tribus de son pays, y compris les Touaregs, à y rattacher leurs généalogies. Bien que ce projet ait trouvé un écho favorable au sein de certains clans, notamment parmi les plus faibles, la majorité n'y a pas adhéré.

²⁵ Z. Cherfaoui, 15 avril 2006, « L'Amenokal des Touaregs répond au colonel El Kadhafi : "Je refuse toute intervention étrangère" », *El Watan* (avec APS).

²⁶ Fondée en 1837 par Muhammad ibn 'Ali as-Sanusi (1787-1859), la confrérie musulmane de la Sanusiyya s'implanta d'abord en Cyrénaïque, pour étendre ensuite son influence jusqu'en Afrique centrale. Un affrontement avec les troupes françaises entraîna la défaite des sénousites (1902) et l'arrêt de leur expansion. Après la mort d'Al-Mahdi (1902), le nouveau chef de la confrérie, Ahmad ash-Sharif, organisa la résistance, dans le Sud, contre la pénétration française, puis, dans le Nord contre l'invasion italienne (1911).

²⁷ Il refusa le départ à la retraite, arguant du fait qu'il n'était pas un fonctionnaire ordinaire mais l'*amanukal* de l'Ajjer.

À la différence des autres groupes berbérophones de la Libye, les Touaregs, qui ne formulent aucune revendication territoriale ni culturelle, sont autorisés à parler leur langue, le tamashek, y compris dans la rue. Mieux encore, ils ont même été autorisés, et ce depuis 2006, à revenir à l'adoption, pour les nouveau-nés, des prénoms vernaculaires²⁸.

En 2009, en prévision du rôle qu'il envisageait de jouer dans la médiation entre les mouvements de rébellion nigériens et le gouvernement du président Mamadou Tandja, Kadhafi reçut dans sa tente, à Syrte, les chefs coutumiers touaregs de la Libye pour « les sensibiliser » à la nécessité d'amener les Touaregs des autres pays, notamment ceux du Niger, à adhérer à sa démarche pour faire régner la paix dans le Sahara. Ceci, comme dans le cas de l'*amanukal* de l'Ahaggar, que nous venons de voir, est un autre exemple de l'utilisation, par les deux États de l'Algérie et de la Libye, des structures politiques traditionnelles des Touaregs dans la gestion des problèmes politiques relevant de la sous-région saharo-sahélienne.

²⁸ L'inscription à l'état civil des prénoms autres que ceux d'origine arabe était prohibée avant 2006.

Les relations des États de l'Algérie et de la Libye avec les mouvements politico-militaires touaregs

L'Algérie et le problème touareg

La relation de l'Algérie à ce qui est devenu « le problème touareg » a commencé durant la guerre de libération nationale lorsque certains militants de l'ALN étaient réfugiés dans la région de Kidal²⁹, au Nord du Mali. Deux événements majeurs, qui se sont déroulés tout au début de l'indépendance de l'Algérie, ont déterminé la nature de cette relation pour les années à venir. Il s'agit d'une part de l'octroi à l'armée malienne, par le président Ahmed Ben Bella, du droit de poursuivre les rebelles à l'intérieur du territoire algérien, et d'autre part de la remise à Bamako des chefs rebelles qui s'étaient enfuis vers l'Algérie³⁰. Ce soutien à l'intégrité du territoire malien a constitué une constante dans les relations entre les deux pays et ce quel que soit le régime en place. Cette position explique le fait qu'ayant, à chaque fois, accepté d'accueillir les vagues de réfugiés touaregs maliens sur son territoire, le gouvernement algérien s'est toujours gardé de leur reconnaître le statut de réfugiés. Au vocable de « réfugiés », les autorités ont préféré celui de « populations d'origine malienne déplacées en Algérie »³¹. Cette attitude allait dans le sens du discours du régime malien qui a toujours nié l'existence d'un « problème touareg au Mali », affirmation en contradiction avec la présence de milliers de ses citoyens dans les pays voisins. En effet, la reconnaissance du statut de réfugiés, par les autorités algériennes, aux Touaregs maliens vivant sur son territoire, aurait pu susciter l'intervention des organismes internationaux tel que le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et contribuer, ainsi, à lui donner une dimension politique dont les deux pays ne voulaient pas.

Cette situation a cependant changé au milieu des années 1980 avec l'accentuation de la sécheresse au Sahel en 1984-85,

²⁹ R. Bellil et D. Badi, 1993, *op. cit.*

³⁰ Il s'agissait de Zeid Ag Attaher, l'*amanukal* de l'Adagh des Ifughas et deux de ses compagnons.

³¹ R. Bellil et D. Badi, 1995, *op. cit.*

provoquant une nouvelle arrivée de « réfugiés ». Considérant certainement que le « seuil » est atteint, les autorités algériennes procèdent en mai-juin 1986 au refoulement de nombreux Touaregs installés à Tamanrasset. Les débordements, parfois dramatiques, auxquels ont donné lieu ces expulsions ont suscité une campagne de dénonciation dans la presse internationale³². Pour se défendre, les autorités algériennes réagissent (via la presse nationale) en évoquant la dureté de la crise économique qui touche le pays et ne permet plus de secourir cette masse grandissante de « réfugiés » attirés par la prospérité relative de l'Algérie d'avant la chute des prix du pétrole.

C'est au sein de ces groupes de réfugiés touaregs présents sur les territoires algériens et libyens qu'a commencé à se structurer une organisation politico-militaire qui donnera naissance, quelques années plus tard, aux différents mouvements de rébellion. Si les Libyens ont toléré cette activité quasi clandestine, pour attirer les autres jeunes Touaregs maliens et nigériens restés au pays, les autorités algériennes, elles, bien que silencieuses sur cette évolution politique au sein du monde touareg, vont suivre ces mouvements de jeunes vers la Libye avec une certaine inquiétude.

En janvier 1991, suite au déclenchement, au Nord du Mali, de la deuxième rébellion, l'Algérie a joué un rôle de premier plan en réussissant à amener les deux parties en conflit, le gouvernement malien du général Moussa Traoré et le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) d'Iyad Ag Aghali, autour d'une table de négociation, après six mois de combats. L'accord de Tamanrasset³³, du nom de la ville algérienne où il fut conclu, mit fin aux hostilités et consacra l'Algérie comme médiateur incontournable dans le rapprochement entre les deux parties, rebelle et gouvernementale, pour les années à venir. Le premier accord entre le MPA et le gouvernement malien a porté sur l'autonomie de gestion des régions du Nord. L'accord de Tamanrasset, qui précipita la chute du régime du général Moussa Traoré, n'a jamais pu être entièrement appliqué sur le terrain en raison de l'éclatement du mouvement populaire de l'Azawad (MPA) en plusieurs mouvements et fronts. La difficulté venait également de l'état d'insécurité qui a prévalu au Nord du Mali, jusqu'à la signature du pacte national en 1992. La cérémonie de « la flamme de la paix » a rassemblé, dans la cité historique de Tombouctou, les différents mouvements unifiés sous l'appellation des « Fronts et mouvements unifiés de l'Azawad » et le mouvement des Songhaïs sédentaires (Ganda Koy). Il était convenu non seulement de déposer définitivement les armes mais, mieux encore, de les brûler dans un impressionnant brasier en présence du président Oumar Alpha

³² Radio France Internationale (RFI) a relaté ces événements sur ses ondes.

³³ Accords de Tamanrasset du 5-6 janvier 1991 signés, pour la partie malienne, par le colonel Ousmane Coulibaly, membre du Conseil national de l'UDPM, chef d'état-major général des armées ; pour la délégation du Mouvement populaire de l'Azaouad et le Front islamique arabe de l'Azaouad, par Iyad Ag Chali, secrétaire général du Mouvement ; pour le gouvernement algérien, par Mohamed Salah Mohammedi, ministre de l'Intérieur.

Konaré et d'un important parterre d'invités. Cette opération, fortement médiatisée, a été perçue comme un succès qui venait couronner les efforts déployés par l'Algérie, des années durant, afin de ramener la paix et la stabilité dans la sous-région sahélo-saharienne.

Malgré de gros efforts consentis en matière de développement et pour l'intégration de combattants dans les différents corps de sécurité, l'application faite du pacte national n'a pas convaincu certains leaders de l'ancienne rébellion, qui ont reproché au pouvoir de Bamako son laxisme dans sa traduction sur le terrain. C'est dans ces conditions qu'éclata, le 23 mai de l'année 2006, la troisième rébellion au Nord du Mali. Là encore, les regards des deux parties, gouvernement et rebelles, se sont tournés vers l'Algérie pour solliciter sa médiation. Comme pour exprimer son attachement aux accords passés, l'Algérie a posé, d'entrée de jeu, des lignes rouges aux futures négociations. Elle exigea et obtint de la partie touarègue de renoncer à toute revendication territoriale ou sécessionniste. Cela renseigne sur la vision de l'Algérie du problème touareg, qui n'a pas changé depuis son indépendance. En effet, selon cette vision constante, les difficiles relations entre les gouvernements successifs du Mali et du Niger d'une part, et les populations touarègues d'autre part, doivent trouver une solution négociée dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale des deux pays et les textes de l'Union africaine relatifs à « l'inviolabilité des frontières léguées par le colonialisme³⁴ ».

Est alors signé, en juillet 2006, l'accord d'Alger. Cette deuxième rébellion est intervenue à un moment où la scène politique et sécuritaire de la sous-région sahélo-saharienne voyait apparaître de nouveaux acteurs. En effet, la prise d'otages autrichiens par des éléments du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) basés au Mali, en 2003, a justifié l'élargissement de la lutte internationale contre le terrorisme, conduite par les États-Unis, à la région du Sahel³⁵. C'est ainsi qu'ont vu le jour les initiatives Pan-Sahel et Trans-Sahara Counterterrorism Initiative (TSCTI)³⁶. L'Alliance du 23 mai pour le changement (ADC), appellation sous laquelle est désigné le mouvement touareg signataire des accords d'Alger, soucieuse de l'image de sa lutte, s'est publiquement démarquée des groupes terroristes du GSPC, levant ainsi les craintes et les appréhensions de l'opinion publique et de certains gouvernements quant à la possibilité de ses connexions avec les militants islamistes présents dans la région. Plus encore, les rebelles touaregs sont entrés en conflit ouvert, qui a fait des victimes de part et d'autre, contre les éléments du GSPC, et les ont chassés de la

³⁴ L'un des principes fondateurs de l'OUA, dès sa création le 23 mai 1963, est celui de l'intangibilité des frontières.

³⁵ B. Lecocq, « La guerre contre la terreur dans un nuage de poussière : pièges et fondrières sur le front saharien », version électronique de l'article publié dans *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 25, n° 1, 2007, p.141-166.

<www.informaworld.com/smpp/title~content=t713429127~db=all>.

³⁶ Pan Sahel Initiative (PSI) et Trans-Sahara Counterterrorism Initiative (TSCTI) : <www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=9071>.

zone qu'ils contrôlaient. Cette situation a surtout conforté l'Algérie dans ses efforts pour la recherche d'une paix durable dans la région, ainsi que les États-Unis qui commençaient à voir dans les Touaregs une barrière possible contre le terrorisme.

Mais les accords d'Alger n'ont pas pu trouver leur voie d'application, ce qui a encouragé Ibrahim ag Bahanga à faire dissidence et fonder l'Alliance des Touaregs du Nord Mali pour le changement (ATNMC) et entrer en guerre ouverte contre l'armée malienne. Les choses se sont compliquées davantage lorsque les éléments de l'Alliance démocratique pour le changement (ADC), signataire de l'accord d'Alger, ont quitté leur cantonnement à Kidal pour rejoindre les maquis suite à l'assassinat dans des circonstances non encore élucidées de l'un de leur compagnon d'armes, le commandant Barka ag Cheikh. Dans ces conditions difficiles pour la paix dans la région, l'Algérie a suspendu sa médiation pour protester contre les accusations formulées contre elle, par certains organes de presse maliens, de soutenir la rébellion.

Quelque temps après, l'Algérie décide de reprendre sa médiation, après l'insistance des deux parties gouvernementales et rebelle, mais pose ses conditions. Parmi ces conditions, elle souhaite être le seul médiateur et présider la commission de suivi de l'application de l'accord d'Alger. Au moment où un nouveau round de négociation se tient à Alger, le ministre délégué aux Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, en réponse à la question d'un journaliste lors d'une émission de la télévision algérienne, déclare que l'Algérie a suspendu sa médiation dans le conflit du Nord Mali pour montrer à ses accusateurs qu'elle est désintéressée et que sa seule motivation était de rapprocher les frères du Nord Mali : « À propos de la situation dans le Nord du Mali et du Niger, le ministre précisera que l'Algérie a toujours milité pour la sauvegarde de l'unité et de la souveraineté de ces pays. Il révélera que les principes édictés dans le préambule de l'accord d'Alger sont devenus une loi au Mali. Tout en reconnaissant qu'il y a eu ces derniers temps un retrait temporaire de l'Algérie, au regard de certaines interférences et des campagnes d'une certaine presse malienne, le ministre dira que l'Algérie a décidé de reprendre son rôle de facilitateur, et aujourd'hui, tout le monde comprend que l'Algérie est sincère. M. Messahel révélera à ce propos que tous les membres de l'Alliance démocratique malienne se trouvent à Alger pour parvenir à un accord. *'Nous ramenons nos frères touaregs à bord et nous pensons que cette fois, c'est la bonne'*, dira le ministre³⁷ ». La confusion que fait planer l'ATNMC d'Ibrahim ag Bahanga quant à son adhésion à l'application des accords d'Alger n'était pas faite pour faciliter la tâche des autorités algériennes. La déclaration de ce dernier depuis Tripoli le 13 octobre 2008, selon laquelle il ne se sentait plus représenté par le porte-parole de l'ADC, le député

³⁷ Cf. « Le président Bouteflika, un rôle majeur pour la paix en Afrique », *Al Moudjahid*, 23 juin 2008, Alger.

Ahmada ag Bibi, pouvait être comprise comme une manière de se démarquer des accords passés et d'aller vers de nouvelles négociations avec le gouvernement malien. En effet, Ibrahim ag Bahanga dira en substance : « Nous informons que les personnes résidant à Bamako, entre autres le député ancien porte-parole de l'Alliance démocratique, ne peuvent nullement parler ou négocier en notre nom. Si dans les jours qui viennent les autorités maliennes ne répondent pas à notre invitation de dialogue, elles assumeront ce rejet de dialogue qui pourrait avoir des répercussions graves dans les jours qui viennent sur le terrain...³⁸ ».

L'Algérie a répondu, par une source autorisée, qu'elle ne faciliterait pas la tâche de ceux qui rejettent la paix dans la région. C'est une manière de réaffirmer la position de l'Algérie qui a toujours milité en faveur d'une paix négociée dans le cadre du respect de l'intégrité territoriale des États. C'est aussi un message à tous ceux qui pourraient être tentés par une utilisation du problème touareg aux fins d'étendre leur influence dans cette région limitrophe de l'Algérie³⁹.

Les relations de la Libye au problème touareg

Les relations de la Libye à la question touarègue ont commencé au début des années 1970 avec l'arrivée des premières vagues de réfugiés touaregs maliens et nigériens sur les terres libyennes attirés par l'eldorado libyen suite au boom pétrolier qu'a connu ce pays. Ces réfugiés de la sécheresse étaient composés, essentiellement, des jeunes touaregs qui avaient tout perdu dans leurs pays respectifs suite au cycle des sécheresses chroniques qui y sévissaient. Si les Touaregs nigériens connaissaient déjà ceux de la Libye avec qui ils étaient liés par de multiples liens sociaux et commerciaux⁴⁰, ceux du Mali avaient connaissance en revanche très mal ce pays et ses habitants.

C'est ainsi que se déclencha le mouvement des Ichoumar, ces jeunes Touaregs, en majorité d'origine malienne et nigérienne, qui sillonnèrent le Sahara algérien et la Libye, à la recherche de meilleures conditions de vie. Le mouvement des Ichoumar permit aux

³⁸ B. Daou, « Crise du Nord : les autorités manquent-elles des réponses ? », *Le Républicain*, 23 décembre 2008, Bamako.

³⁹ Au sujet des otages, une source autorisée a déclaré à la presse que « l'Algérie ne paye pas un sou pour la libération des otages ». Manière de signifier que d'autres parties ont payé une rançon à Ibrahim ag Bahanga en échange de la libération des otages militaires maliens qu'il détenait.

⁴⁰ Lors de la lutte anticoloniale, la confrérie sénoussie avait réussi à mobiliser plusieurs groupes de l'Aïr nigérien, y compris l'*amanukal* d'Agadez, Tagama et Kaossen ag Tagida des Ikazkazen, dans la lutte anticoloniale. Lors de ces événements, plusieurs groupes originaires de la Libye, comme les Magarha, ont migré vers l'Aïr et ne sont revenus que récemment dans leur pays d'origine. On sait aussi par H. Barth que les caravaniers Kel Awey de l'Aïr servirent de guides à sa mission vers Agadez.

Touaregs de renouveler leurs liens avec des espaces jadis parcourus par leurs ancêtres et de renouer les contacts avec les populations maghrébines, au Nord du Sahara. Cette remontée vers des espaces de référence dont le souvenir est conservé dans la mémoire collective s'apparente à une remontée dans le temps. La présence des Ichoumar, de plus en plus nombreux sur la terre libyenne, a commencé à attirer l'attention des autorités de ce pays à partir du début des années 1980. Ainsi, en 1981, le guide de la révolution libyenne a déclaré, à Oubari, une ville touarègue dans le Sud du pays, que les Touaregs sont, à l'origine, des Libyens et qu'aujourd'hui encore ils sont les bienvenus dans leur pays d'origine. *Le discours d'Oubari de 1981*, appellation sous laquelle il fut connu par la suite, fonda les relations entre ce qui deviendra plus tard les différents mouvements politico-militaires touaregs, durant les trois décennies suivantes, et le pays du guide de la révolution verte. En effet, l'une des décisions qui ont découlé de la déclaration d'Oubari est l'ouverture des camps d'entraînement militaires pour apprendre à ces jeunes Touaregs le maniement des armes. Plusieurs camps furent ainsi ouverts dans la périphérie sud de Tripoli et dans le désert libyen, où plusieurs milliers des jeunes Touaregs maliens et nigériens ont appris l'art du combat⁴¹.

Ce sont ces mêmes jeunes qui ont été envoyés, en 1982, combattre au côté des Palestiniens lors de l'invasion israélienne de Beyrouth. Après avoir combattu sur différents terrains, dont celui de la bande d'Aouzou, lors du conflit tchado-libyen, les Ichoumar mirent à profit leur expérience et créèrent leur propre organisation politico-militaire lors d'un congrès clandestin tenu dans la ville libyenne d'Al-Khames. Le Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA), dont l'appellation témoigne de l'influence du modèle de lutte palestinien, élit Iyad Ag Aghali comme secrétaire général et plusieurs autres secrétaires adjoints⁴². Le FPLA, dont les éléments furent contraints de fuir la Libye, a déclenché la deuxième rébellion, en juin 1990, au Nord du Mali⁴³.

Au mois de septembre de la même année, les chefs d'États concernés par le problème touareg se réunirent à Djanet, une ville touarègue sur les frontières algéro-libyennes, officiellement pour discuter des problèmes d'insécurité transfrontalière⁴⁴. Kadhafi, habillé en touareg, a impressionné tout le monde en défilant depuis l'aéroport jusqu'au centre de la ville de Djanet. La dimension symbolique de la sortie de Kadhafi, ce jour-là, en présence des présidents malien et nigérien, n'a pas laissé insensibles les Touaregs qui y ont vu un soutien franc à leur cause.

⁴¹ Entretien réalisé à Kidal en juillet 1992 avec Iyad Ag Aghali, alors secrétaire général du Mouvement populaire de l'Azawad.

⁴² Entretien avec Iyad Ag Aghali.

⁴³ Le FPLA changea de sigle pour devenir le MPA (Mouvement populaire de l'Azawad) lors des négociations de Tamanrasset de janvier 1991.

⁴⁴ La télévision d'État a relaté cet événement dans son principal journal télévisé de 20 heures du 12 septembre 1990.

Kadhafi, qui a été mis à l'écart du fait de l'embargo occidental sur son pays lors de la signature des différents accords entre les pouvoirs successifs maliens et les mouvements politico-militaires touaregs sous la médiation de l'Algérie, fera de nouveau parler de lui dans les milieux touaregs en décidant l'octroi, en 2005 et 2006, à tous les Touaregs nigériens et maliens présents sur son territoire, d'une carte de séjour à durée illimitée⁴⁵.

Kadhafi entreprit plusieurs tentatives afin de rattraper le retard enregistré par son pays sur la scène de la sous-région, du fait de l'embargo. La plus remarquable, du fait de la médiatisation dont elle a fait l'objet, fut celle d'installer un consulat de son pays à Kidal⁴⁶. Quelque temps après, le guide libyen se signale par son appel, au mois d'avril 2006, aux tribus du Sahara à se constituer, y compris celles des Touaregs, en une entité commune⁴⁷ pour s'opposer au terrorisme et au trafic de drogue.

L'autre moment important dans la relation de la Libye aux mouvements politico-militaires touaregs est le discours qu'a tenu son leader, lors d'une grande réunion à Oubari à laquelle seuls les Touaregs étaient conviés, au mois d'août 2008. Dans son discours, Kadhafi livre ses opinions sur les problèmes touaregs avec les points suivants :

- les Touaregs ne sont pas encore prêts à diriger un État ;
- il n'y a pas de consensus entre les tribus touarègues autour du projet de création d'un État touareg ;
- la lutte des Touaregs, pour leurs droits, a dévié en trafics de drogues et d'armes ;
- si un État touareg devait exister, ce serait la Libye et il invite tous les Touaregs à s'y rendre ;
- en raison du fait que son nom est associé au problème touareg, Kadhafi les exhorte à abandonner la lutte armée et à intégrer les institutions de leurs États respectifs.

Il s'engage à les y aider, par les moyens politiques à travers le soutien à la création des partis et mouvements sociopolitiques.

⁴⁵ I. Kohl, "Tuareg moving transregional or strategies of avoidance and accommodation", in I. Kohl, A. Fischer (dir.), *Tuareg Moving global. Social Anthropological Aspects of Saharan Life in Transition*, Academy of Sciences, Vienne, 2007.

⁴⁶ Cf. A. Meddi, « Alger sollicitée, Tripoli dans la gêne », *El Watan*, 4 juin 2006, Alger.

⁴⁷ Ch. Zine, 15 avril 2006, *op. cit.*

Lors de cette réunion, Aghali Alambo, secrétaire général du MNJ nigérien, a pris la parole en son nom et au nom d'Ibrahim ag Bahanga de l'ATNMC du Mali. Il demanda, solennellement, au guide libyen d'intercéder auprès des deux gouvernements du Mali et du Niger pour arriver à une solution négociée au problème touareg. Le discours d'Oubari 2008 est de plus instructif sur les nouvelles orientations de la politique de Kadhafi à l'égard du problème touareg. Il se veut à la fois une rupture radicale avec sa politique passée, qui lui a valu d'être mis à l'index et considéré par les États saharo-sahéliens comme un acteur voulant faire du problème touareg un moyen de pression pour les déstabiliser. Il se veut aussi un aveu de sa bonne foi à l'égard de ceux qui l'accusaient, y compris les pays occidentaux avec lesquels il venait de renouer les relations suite au dénouement de la crise de Lockerbie, de soutenir le terrorisme.

Cependant, et sur un autre registre, l'ambiguïté qui a émaillé le discours du guide de la révolution libyenne, lors de la réunion d'Oubari en août 2008, est son utilisation à plusieurs reprises de l'expression : « nous les Arabes touaregs ». Ceci dénote l'idée qu'il se fait de l'identité touarègue et nous donne un avant-goût de la solution qu'il préconise à leur problème. Celle-ci ne doit pas être différente de celle-là même qu'il réserve pour « ses propres Touaregs », à savoir l'intégration dans la culture arabo-musulmane.

Conclusion

L'édification d'un État nation, selon le modèle jacobin, dans les jeunes États sahélo-sahariens, est incompatible avec les structures sociopolitiques des Touaregs. C'est alors que s'est posé, dès les premiers jours des indépendances, l'épineux problème des rapports entre les populations touarègues et leurs États. Les « Touaregs du Nord » furent intégrés aux pays maghrébins, l'Algérie et la Libye.

Au Mali et au Niger, les Touaregs n'ont pas été associés aux projets de création de ces deux États, ce qui explique en partie les difficiles rapports de ces pays avec leurs populations touarègues ces dernières décennies. En Libye et en Algérie, en revanche, leur participation active aux luttes de libération de leurs deux pays leur a permis de s'insérer, tant bien que mal, et ce dès les indépendances, dans les institutions publiques de ces deux États.

Dans l'expérience algérienne analysée plus haut, l'État semble avoir opté pour un changement qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, l'intérêt de l'Algérie pour le problème touareg doit être appréhendé dans deux directions : dans le cadre des relations des Touaregs algériens avec les autres Touaregs de pays limitrophes ; dans le cadre du souci de l'État algérien de ne pas faire du problème touareg une question ethnique mais plutôt une affaire d'intégration économique et sociale dans la nation algérienne pluriculturelle.

Partant de là, on pourrait supposer que l'Algérie considère le problème touareg, dans les pays limitrophes, sous deux angles. Le premier est un angle sécuritaire qui concerne la stabilité de l'Algérie et des États de la sous-région. Dans ce sens, il doit trouver sa solution dans le cadre des textes de l'UA qui consacrent l'intangibilité des frontières léguées par le colonialisme. Ici, il faut tenir compte du fait que plusieurs tribus algériennes nomadisent depuis les temps les plus reculés, comme nous l'avons vu plus haut, au Nord du Mali et du Niger, ce qui fait de ces territoires un prolongement de l'espace vital de l'Algérie.

Tenant compte de cette situation, l'Algérie semble éprouver des difficultés à se départir de la vision sécuritaire traditionnelle qu'elle n'a cessé d'avoir à l'égard du dossier touareg et n'arrive toujours pas, et ce malgré des progrès notables accomplis ces dernières années, à lui substituer une politique d'intégration régionale basée sur l'ouverture économique et culturelle entre les populations frontalières. Le deuxième angle est culturel, il concerne la cohésion sociale interne de l'Algérie et l'édification, en cours, de la nation, telle

que projetée dans la loi fondamentale du 28 mai 1996. Autrement dit, le problème touareg ne doit pas être posé en termes de sécession, mais en rapport à l'application du principe de l'unité dans la diversité qui reconnaît la dimension berbère de l'Algérie.

Pour la Libye, du fait de la nature même du système politique, les Touaregs, à l'instar des autres communautés libyennes, bénéficient d'une espèce d'autogestion de fait de leurs régions, qui s'apparente à ce que Georg Klute a appelé la « parasouveraineté »⁴⁸.

Ainsi, il apparaît, à travers nos observations de terrain que les Touaregs sont, parmi tous les autres Berbères, ceux qui ont le sens le plus aigu d'appartenance à une entité politique au sein d'un territoire dont les limites sont, traditionnellement, clairement définies. Cette entité avait ses propres institutions sociales et politiques très hiérarchisées avant la période coloniale et l'avènement de l'État moderne.

C'est la survivance de ces institutions, incarnées par celle de l'*amanukal*, qui semble poser un problème structurel à l'établissement des États-nations, au sens jacobin du terme.

⁴⁸ G. Klute, "De la chefferie administrative à la parasouveraineté régionale", in A. Bourgeot (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Paris, Karthala, 1999, p. 167-81